



Dépistage bucco-dentaire dans notre Résidence

Le :

- **Une démarche de prévention simple, rapide et indolore, qui permet d'évaluer l'état général de la bouche.**
- **Chaque résident consentant doit pouvoir bénéficier d'un examen bucco-dentaire, qu'il ait des dents naturelles, des prothèses, ou aucune dent.**
- **Aucun coût pour le résident.**

Cette action s'inscrit dans un programme de prévention en santé bucco-dentaire réalisé par FSBD (Formation Santé Bucco-Dentaire) et soutenu par le dispositif innovant Odontoscope®.

ODONTOSCOPE®